

Bordeaux, le 4 novembre 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Interdiction temporaire de consommation de l'eau du robinet à Saint-Estèphe, Saint-Seurin-de-Cadourne et au quartier Le Parc à Vertheuil

Par arrêté préfectoral pris ce jour, et sur proposition de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine, la consommation de l'eau du robinet est interdite pour les habitants des communes de Saint-Estèphe, Saint-Seurin-de-Cadourne, ainsi que pour les résidents du quartier Le Parc à Vertheuil.

Cette mesure de précaution fait suite à une possible dégradation de la qualité de l'eau consécutive à une coupure survenue le dimanche 2 novembre au soir. Un forage qui était à l'arrêt depuis 2021 a été remis en service en urgence pour assurer la continuité d'approvisionnement en eau.

Sont concernés uniquement les communes de St Estèphe, St Seurin de Cadourne et le quartier Le Parc de Vertheuil. Les autres communes alimentées par le syndicat des eaux de Saint-Estèphe – Cissac-Médoc, Saint-Sauveur et Vertheuil hormis le quartier le Parc – ne sont pas concernées, car elles sont alimentées par un autre forage.

✕ Usages interdits

Jusqu'à nouvel ordre, l'eau du robinet ne doit pas être utilisée pour les usages alimentaires, notamment :

- la boisson,
- la préparation des aliments.

Cette interdiction reste en vigueur le temps que l'exploitant (SAUR FRANCE) procède aux purges du réseau, aux contrôles des niveaux de désinfection, et que les analyses bactériologiques confirment un retour à la normale.

💧 Distribution d'eau potable

Une distribution d'eau embouteillée est assurée par SAUR FRANCE pour les abonnés concernés,

Un nouvel arrêté préfectoral viendra lever cette interdiction dès que les résultats d'analyses seront conformes à la réglementation sanitaire en vigueur.

Contacts presse
SAUR FRANCE
saur-rp@havas.com - 0672568562

Syndicat des eaux de la région de Saint-Estèphe : 05 56 73 00 03